

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2024 LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n°2024.11.15 - Décision Modificative n°1 Budget Commune -
APPROUVÉE

Délibération n°2024.11.16 - Charte patrimoniale et architecturale. Délibération
n°202306.25 du 9 juin 2023 complétée - APPROUVÉE

Délibération n°2024.11.17 - Requalification du centre bourg. Demande de subventions
- APPROUVÉE

Délibération n°2024.11.18 - Réhabilitation ancienne école et salle des fêtes. Demande
de subventions - APPROUVÉE

Délibération n°2024.11.19 - Adhésion CNP Assurances pour la couverture des risques
statutaires du personnel - APPROUVÉE

Liste et délibérations publiées sur le site internet de la commune le **03 DEC. 2024**

Le Maire

The image shows a blue ink signature of Jean-Claude CAULE written over a circular official seal. The seal features a central emblem with a figure holding a staff, surrounded by the text 'MAIRIE DE LEVIGNACQ' at the top and '(Landes)' at the bottom. Two small stars are positioned on either side of the emblem.

Jean-Claude CAULE



DÉPARTEMENT DES LANDES
CANTON DE CASTETS
ARRONDISSEMENT DE DAX

COMMUNE DE LEVIGNACQ
EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2024

Nombre :

De conseillers en exercice 11

De présents 8

De votants 11

N°2024.11.15

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-neuf du mois de novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Lévigacq, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale en date du vingt-cinq novembre 2024, sous la présidence de Monsieur CAULE Jean-Claude, Maire.

Étaient présents : Monsieur LANGLOIS Lukas, Premier Adjoint, Madame LAMBLIN Laurence, Seconde Adjointe, Monsieur MINVIELLE Jean-Michel, Monsieur DA SILVA Jean, Madame PONASSIE Evelyne, Madame CHAGNON Agnès et Monsieur DESBIEYS Joseph, conseillers municipaux.

Absents excusés : Madame LOPES Marie-Hélène (pouvoir Madame PONASSIE Evelyne), et Madame Noëlle LAVIGNE (pouvoir Monsieur LANGLOIS Lukas)

Absents : Madame LARROCHE Marie-Claude (pouvoir à Madame CHAGNON Agnès)

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur LANGLOIS Lukas a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : Décision Modificative N°1 Budget Commune

Vu l'article L. 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57,
Vu la délibération n°2024.04.06 du Conseil Municipal du cinq avril 2024 approuvant le Budget Primitif de la Commune,

Pour rappel, sous réserve du respect des dispositions des articles L. 1612-1 ; L. 1612-9 et L.1612-10 du CGCT, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget principal en section dépenses d'investissement.



Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les locataires du 132 rue des Albizzias sont partis le 11 octobre 2024. Il convient aujourd'hui de leur restituer la caution déposée en 2017 lors de la prise de ce logement et d'un montant de 450 euros.

De plus, afin de ne pas retarder le début des travaux de l'opération 63 : rénovation énergétique phase 2 (ancienne école et salle des fêtes), il convient d'ores et déjà de pouvoir lancer la consultation de maîtrise d'œuvre. Pour cela, il faut inscrire une ligne de dépenses, en face des recettes inscrites lors du Budget Primitif 2024.

La Décision Modificative est détaillée comme suit :

DEPENSES INVESTISSEMENT				
CHAPITRE	ARTICLE	OPERATION	MONTANT BUDGET	MONTANT DM
204	204182		3 000,00 €	- 450,00 €
21	2135		432 000,00 €	- 432 000,00 €
TOTAL				- 432 450,00 €
16	165		0,00 €	+ 450,00 €
21	2135	63	0,00 €	+ 432 000,00 €
TOTAL				+ 432 450,00 €

Après en avoir délibéré

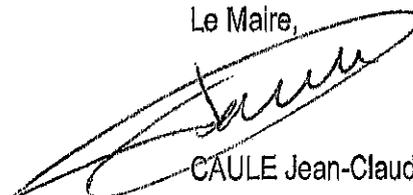
Le Conseil Municipal, à 10 voix pour (M. CAULE Jean-Claude, M. LANGLOIS Lukas, Mme LOPES Marie-Hélène, M. MINVIELLE Jean-Michel, M. DA SILVA Jean, Mme PONASSIE Evelyne, Mme LAVIGNE Noëlle, Mme LARROCHE Marie-Claude, Mme CHAGNON Agnès et M. DESBIEYS Joseph) et 1 abstention (Mme LAMBLIN Laurence),

DECIDE

- d'approuver la présente Décision Modificative

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les virements de crédits nécessaires.

Fait et délibéré en séance,
Les jours mois et an ci-dessus,
Pour Extrait conforme,
Le Maire,


CAULE Jean-Claude



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département ».



V - ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

A

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 8

Nombre de suffrages exprimés : 11

VOTES :

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 1

Date de convocation : 26/11/2024

Présenté par Le Maire (1),
A LEVIGNACQ, le 29/11/2024
Le Maire,



Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A LEVIGNACQ, le 29/11/2024
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

CHAGNON Agnès (pouvoir Madame LARROCHE)	
DA SILVA Jean	
DESBIEYS Joseph	
LAMBLIN Laurence 2nde Adjointe	
LANGLOIS Lukas 1er Adjoint (pouvoir Madame LAVIGNE)	
LARROCHE Marie-Claude	
LAVIGNE Noëlle	
LOPES Marie-Hélène	
MINVIELLE Jean-Michel	
PONASSIE Evelyne (pouvoir Madame LOPES)	

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le et de la publication le

A LEVIGNACQ, le 29/11/2024

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal



DÉPARTEMENT DES LANDES
CANTON DE CASTETS
ARRONDISSEMENT DE DAX

COMMUNE DE LEVIGNACQ
EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2024

Nombre :
De conseillers en exercice 11
De présents 8
De votants 11

N°2024.11.16

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-neuf du mois de novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Lévignacq, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale en date du vingt-cinq novembre 2024, sous la présidence de Monsieur CAULE Jean-Claude, Maire.

Etaient présents : Monsieur LANGLOIS Lukas, Premier Adjoint, Madame LAMBLIN Laurence, Seconde Adjointe, Monsieur MINVIELLE Jean-Michel, Monsieur DA SILVA Jean, Madame PONASSIE Evelyne, Madame CHAGNON Agnès et Monsieur DESBIEYS Joseph, conseillers municipaux.

Absents excusés : Madame LOPES Marie-Hélène (pouvoir Madame PONASSIE Evelyne), et Madame Noëlle LAVIGNE (pouvoir Monsieur LANGLOIS Lukas)

Absents : Madame LARROCHE Marie-Claude (pouvoir à Madame CHAGNON Agnès)

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur LANGLOIS Lukas a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : Charte Patrimoniale et architecturale
Délibération n°2023.06.25 du 9 juin 2023 complétée

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, lors de la séance du 9 juin 2023, l'offre de METAPHORE comme prestataire de l'étude pour l'élaboration d'une charte architecturale et paysagère avait été retenue pour un montant de 15 150 € HT (délibération n°2023.06.25).

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que cette délibération devait faire apparaître également le plan de financement de cette opération. C'est pourquoi, il convient aujourd'hui de compléter celle-ci afin de permettre le versement de la subvention attribuée par FEADER (fonds européens) qui était en cour de demande.



Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le budget prévisionnel et le plan de financement de cette opération :

DEPENSES		RECETTES		
Prestation METAPHORE	15 150,00 €	Fonds européens	12 120,00 €	80 %
Reste à charge de la Commune			3 030,00 €	20 %

Monsieur le Maire indique qu'en cas de financements extérieurs inférieurs aux attentes, ou qu'en cas de relèvement du coût total de l'opération, la Commune s'engage à compenser cette perte par l'autofinancement.

Après en avoir délibéré

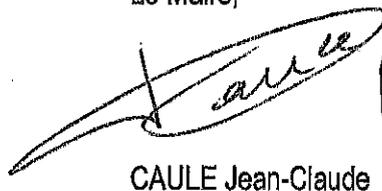
Le Conseil Municipal, à 6 voix pour (M. CAULE Jean-Claude, M. LANGLOIS Lukas, Mme LOPES Marie-Hélène, M. MINVIELLE Jean-Michel, Mme PONASSIE Evelyne et Mme LAVIGNE Noëlle) et 5 voix contre (Mme LAMBLIN Laurence, M. DA SILVA Jean, Mme LARROCHE Marie-Claude, Mme CHAGNON Agnès et M. DESBIEYS Joseph),

DECIDE

- d'approuver ce plan de financement.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter le FEADER et à signer toutes les pièces qui s'y rapportent.

Fait et délibéré en séance,
Les jours mois et an ci-dessus,
Pour Extrait conforme,
Le Maire,


CAULE Jean-Claude



Cette délibération complète la délibération n°2023.06.25 du 9 juin 2023 envoyée au contrôle de légalité le 13 juin 2023.



DEPARTEMENT DES LANDES
CANTON DE CASTETS
ARRONDISSEMENT DE DAX

COMMUNE DE LEVIGNACQ
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2024

Nombre :
De conseillers en exercice 11
De présents 8
De votants 11

N°2024.11.17

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-neuf du mois de novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Lévigacq, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale en date du vingt-cinq novembre 2024, sous la présidence de Monsieur CAULE Jean-Claude, Maire.

Etalent présents : Monsieur LANGLOIS Lukas, Premier Adjoint, Madame LAMBLIN Laurence, Seconde Adjointe, Monsieur MINVIELLE Jean-Michel, Monsieur DA SILVA Jean, Madame PONASSIE Evelyne, Madame CHAGNON Agnès et Monsieur DESBIEYS Joseph, conseillers municipaux.

Absents excusés : Madame LOPES Marie-Hélène (pouvoir Madame PONASSIE Evelyne) et Madame Noëlle LAVIGNE (pouvoir Monsieur LANGLOIS Lukas)

Absents : Madame LARROCHE Marie-Claude (pouvoir à Madame CHAGNON Agnès)

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur LANGLOIS Lukas a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : Requalification du centre bourg. Demande de subventions.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, comme évoqué lors de la présentation du projet de requalification des espaces publics du cœur de bourg par la SATEL (mandant) et le cabinet METAPHORE/VERDI INGENIERIE (maîtrise d'œuvre), les études sont terminées et le PRO DCE permet aujourd'hui de lancer les consultations des entreprises, suivant les choix sur les phases travaux.

Il faut cependant solliciter dès aujourd'hui les partenaires financiers.

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2022 et 2023, certains arrêtés nous ont déjà été notifié, d'autres nous sont parvenus cette année, et le 26 novembre 2024, le projet a été présenté auprès du GAL au PETR pour une subvention FEADER-LEADER de 80 000 €. Un avis favorable a été émis, ce qui permet de valider définitivement le dossier.



L'aménagement sera décliné en cinq phases et suivant les arbitrages de la collectivité et ses capacités budgétaires :

- cœur de bourg autour de l'église (estimation travaux : 837 212 € HT),
- traversée de la RD41 (estimation travaux : 406 710 € HT),
- rue de la Mairie RD105 (estimation travaux : 656 811 € HT),
- rue des Tilleuls (estimation travaux : 511 735 € HT),
- entrée sud RD105 (estimation travaux : 333 712 € HT).

Soit une enveloppe de travaux totale estimée à : 2 746 180 € HT.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le budget prévisionnel et le plan de financement de cette opération :

<u>Désignation :</u>	<u>Prix total € HT</u>
Etudes diverses (relevés topographiques, études des sols, ...)	60 000,00 € HT
Travaux	2 746 180,00 € HT
Maîtrise d'œuvre (9 % travaux)	176 850,00 € HT
Frais divers (reprographie, frais de publicité, ...)	20 000,00 € HT
<u>Coût total prévisionnel*</u>	3 003 030,00 € HT

*** Pour mémoire, la mission du mandataire pour un prévisionnel de 75 000.00 €, n'est pas pris en compte sur les demandes d'éventuelles dotations ou subventions.**

Sources de financements :

<u>Etat (DETR DSIL) :</u>	653 545,00 € (21,77 %)	180 000,00 € en 2023
		236 772,50 € en 2024
		236 772,50 € en 2025
<u>CLN</u> : fonds de concours voies douces	77 755,00 € (2,58 %)	
<u>CLN</u> : fonds de concours 2020-2026	84 523,00 € (2,82 %)	
<u>Département</u> : CRTE et part département sur traverses voies de roulement	195 095,00 € (6,50 %)	87 595,00 € CRTE
		107 500,00 € voies de roulement
FEC	11 573,00 € (0,38 %)	
<u>Département</u> : amende de police	125 000,00 € (4,16 %)	
<u>Agence de l'Eau Adour Garonne</u>	164 006,00 € (5,46 %)	
<u>Fonds Vert</u>	98 403,00 € (3,28 %)	
<u>LEADER</u>	80 000,00 € (2,66 %)	
Total financements :	1 489 900,00 € (49,61 %)	
<u>Restant à la charge de la commune :</u>	1 513 130,00 € soit 50,39 % de l'opération	

Monsieur le Maire indique qu'en cas de financements extérieurs inférieurs aux attentes, ou qu'en cas de relèvement du coût total de l'opération, la Commune s'engage à compenser cette perte par l'autofinancement.

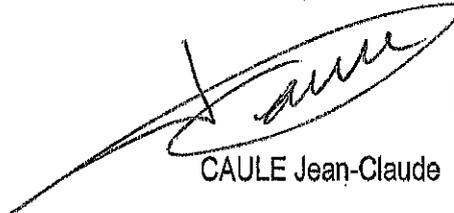


Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal, à 6 voix pour (M. CAULE Jean-Claude, M. LANGLOIS Lukas, Mme LOPES Marie-Hélène, M. MINVIELLE Jean-Michel, Mme PONASSIE Evelyne et Mme LAVIGNE Noëlle) et 5 voix contre (Mme LAMBLIN Laurence, M. DA SILVA Jean, Mme LARROCHE Marie-Claude, Mme CHAGNON Agnès et M. DESBIEYS Joseph),

- adopte le budget prévisionnel et le plan de financement tels qu'exposés,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter tous les financeurs et à signer toutes les pièces qui s'y rapportent.

Fait et délibéré en séance,
Les jours mois et an ci-dessus,
Pour Extrait conforme,
Le Maire,


CAULE Jean-Claude





DEPARTEMENT DES LANDES
CANTON DE CASTETS
ARRONDISSEMENT DE DAX

COMMUNE DE LEVIGNACQ
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2024

Nombre :
De conseillers en exercice 11
De présents 8
De votants 11

N°2024.11.18

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-neuf du mois de novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Lévigacq, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale en date du vingt-cinq novembre 2024, sous la présidence de Monsieur CAULE Jean-Claude, Maire.

Etaients présents : Monsieur LANGLOIS Lukas, Premier Adjoint, Madame LAMBLIN Laurencé, Seconde Adjointe, Monsieur MINVIELLE Jean-Michel, Monsieur DA SILVA Jean, Madame PONASSIE Evelyne, Madame CHAGNON Agnès et Monsieur DESBIEYS Joseph, conseillers municipaux.

Absents excusés : Madame LOPES Marie-Hélène (pouvoir Madame PONASSIE Evelyne) et Madame Noëlle LAVIGNE (pouvoir Monsieur LANGLOIS Lukas)

Absents : Madame LARROCHE Marie-Claude (pouvoir à Madame CHAGNON Agnès)

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur LANGLOIS Lukas a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : Réhabilitation ancienne école et salle des fêtes. Demande de subventions.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune avec sa salle des fêtes style Albert POMADE conserve un atout indiscutable dans son cœur de bourg. Elle doit être réhabilitée par un aménagement intérieur tout en préservant la notoriété du bâtiment.

Des toilettes extérieures seront à aménager pour le public dans le cadre de la requalification du cœur de bourg, et l'intérieur avec la rénovation énergétique dotera cette salle d'un chauffage et d'une isolation, ainsi qu'un aménagement en adéquation avec les activités associatives de la commune.

Pour l'école, les deux classes seront destinées : l'une en salle de réunion pour le milieu associatif, l'autre pour l'enfance (lecture, aide aux devoirs, informatique, ...). Cette dernière salle accueillera également l'aide numérique développée par Côte Landes Nature.

Enfin, l'appartement sera repensé par la commission bâtiment et trouvera une destination en adéquation avec le patrimoine de Lévigacq.



Concernant la réhabilitation de la salle des fêtes, hors rénovation énergétique, l'engagement sera effectif pour fin 2025, début 2026 pour l'aménagement intérieur de la salle des fêtes et de l'école.

Ces travaux de réhabilitation nécessiteront les services d'un architecte.

Une réflexion avec la SATEL nous à amener à conjuguer cette opération avec la rénovation énergétique, suite au refus de la demande DETR et du Fonds Vert pour cette opération.

Le coût prévisionnel de cette opération s'élèverait à 580 000 € HT, au lieu de 340 000 € HT annoncés l'année dernière, comprenant les honoraires d'architecte et divers.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le budget prévisionnel et le plan de financement de cette opération :

Travaux :

- école	530 000,00 € HT
- salle des fêtes	50 000,00 € HT

Total travaux : 580 000,00 € HT

Sources de financements :

<u>Etat</u> : Fonds Vert	100 000,00 € (17 %)
<u>ETAT</u> : DETR	120 000,00 € (22 %)
<u>Département</u> : Tourisme et autres	116 000,00 € (20 %)

Restant à la charge de la commune : 244 000,00 € soit 41 % de l'opération

Monsieur le Maire indique qu'en cas de financements extérieurs inférieurs aux attentes, ou qu'en cas de relèvement du coût total de l'opération, la Commune s'engage à compenser cette perte par l'autofinancement.

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal, à 6 voix pour (M. CAULE Jean-Claude, M. LANGLOIS Lukas, Mme LOPES Marie-Hélène, M. MINVIELLE Jean-Michel, Mme PONASSIE Evelyne et Mme LAVIGNE Noëlle) et 5 voix contre (Mme LAMBLIN Laurence, M. DA SILVA Jean, Mme LARROCHE Marie-Claude, Mme CHAGNON Agnès et M. DESBIEYS Joseph),

- adopte le budget prévisionnel et le plan de financement tels qu'exposés,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter tous les financeurs et à signer toutes les pièces qui s'y rapportent.

Fait et délibéré en séance,
Les jours mois et an ci-dessus,
Pour Extrait conforme,
Le Maire,

CAULE Jean-Claude





DEPARTEMENT DES LANDES
CANTON DE CASTETS
ARRONDISSEMENT DE DAX

COMMUNE DE LEVIGNACQ
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2024

Nombre :
De conseillers en exercice 11
De présents 8
De votants 11

N°2024.11.19

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-neuf du mois de novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Lévigacq, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale en date du vingt-cinq novembre 2024, sous la présidence de Monsieur CAULE Jean-Claude, Maire.

Étaient présents : Monsieur LANGLOIS Lukas, Premier Adjoint, Madame LAMBLIN Laurence, Seconde Adjointe, Monsieur MINVIELLE Jean-Michel, Monsieur DA SILVA Jean, Madame PONASSIE Evelyne, Madame CHAGNON Agnès et Monsieur DESBIEYS Joseph, conseillers municipaux.

Absents excusés : Madame PEREIRA Marie-Hélène (pouvoir Madame PONASSIE Evelyne) et Madame Noëlle LAVIGNE (pouvoir Monsieur LANGLOIS Lukas)

Absents : Madame LARROCHE Marie-Claude (pouvoir à Madame CHAGNON Agnès)

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur LANGLOIS Lukas a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

.....
OBJET : Adhésion contrat CNP Assurances pour la couverture des risques statutaires du personnel

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le contrat d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel arrivant prochainement à échéance, il convient de prévoir les modalités d'un nouveau contrat.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

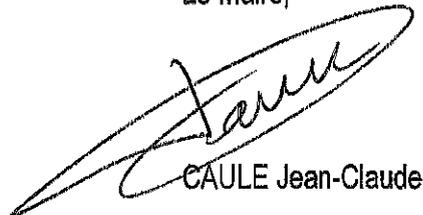
- de retenir la proposition de la CNP Assurances, 4 Promenade Cœur de Ville, 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX,
- de conclure avec cette société, pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} janvier 2025, un contrat pour la couverture des risques statutaires du personnel au taux décomposé comme suit :
 - 6,95 % (taux d'assurance) et 0,44 % (taux frais de gestion pour les agents affiliés à la C.N.R.A.C.L.



**Après en avoir délibéré
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
DECIDE**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce contrat.

Fait et délibéré en séance,
Les jours mois et an ci-dessus,
Pour Extrait conforme,
Le Maire,


CAULE Jean-Claude

